Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 18 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE		Mme Christine GAUDIN
			M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	
Absent excusé	M. Frédéric TOURNE	M. Jérémy FAUCHEUX	M. Guillaume PICHOT		
Secrétaire	M. Michel BILLAULT				

Le compte rendu du 10 avril 2019 est lu et approuvé.

M. le maire propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Servitude accès terrain RIVIERE. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Délibération N° 2019/021 Service de l'eau 475 : inscription de crédits.

En raison d'un montant de crédits insuffisants aux comptes des amortissements au budget primitif 2019, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire 1 939,00 euros :

- en dépenses d'investissement au compte 1391, en recettes d'investissement au compte 021
- en dépenses de fonctionnement au compte 023, en recettes de fonctionnement au compte 777

Délibération N° 2019/022 Fonds départemental de péréquation 2019.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du fonds départemental de péréquation pour les investissements (travaux et achats) réalisés en 2019.

Délibération N° 2019/023 Carte carburant Intermarché.

En raison de l'automatisation des distributeurs de carburant à la station d'Intermarché Patay, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande de carte carburant pro et autorise M. le maire à signer la convention proposée.

Délibération N° 2019/024 Indemnités élections.

M. le maire propose au conseil municipal de partager les indemnités pour frais d'élections, versées par l'État à la commune entre la secrétaire de mairie et l'employé communal. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de partager par moitié les indemnités pour frais d'élections perçues par la commune entre Mme Éliane MARCUARD et M. Pierre BOYER.

Délibération N°2019/025 Renouvellement ordinateur.

Le conseil municipal étudie les devis reçus et décide, à l'unanimité, d'acheter un ordinateur Lenovo – 1To avec écran LED et Office Home & Business 2019 pour un montant total TTC de 1987,20 euros.

Délibération N°2019/026 Servitude accès terrain RIVIERRE.

Lors de l'achat du terrain en 2008, un accord verbal avait été conclu avec la famille RIVIERRE. Suite au bornage des terrains pour la construction du site scolaire, le conseil municipal renouvelle cet accord dans le sens que la commune laisse un accès au terrain vers le chemin des Chardonnelles, cet accès sera tracé, en temps opportun, et selon les aménagements programmés.

Délibération N°2019/027 Cotisation Maison du Tourisme Cœur de Beauce.

Après discussion, le conseil municipal décide de verser une subvention de 80,00 euros à la Maison du Tourisme Cœur de Beauce.

Délibération N°2019/028 Budget général (405) inscription de crédits.

Afin de payer les derniers travaux de voirie, le conseil municipal décide d'inscrire 2 500,00 euros en section d'investissement, en dépenses au compte 2151 et en recettes au compte 10222.

Festivités du 14 juillet.

Le conseil municipal retient le devis de la boucherie MICHAUX pour le buffet campagnard du dimanche 14 juillet à 12 heures.
Le tarif du repas est fixé à 13,00 euros pour les adultes de la commune et 17,00 euros pour les adultes hors commune. Pour les enfants de moins de 14 ans, le tarif est de 6,00 euros pour les enfants de la commune et 8,00 euros pour les enfants hors commune.
Les inscriptions se feront à la mairie aux heures de permanence et jusqu'au samedi 6 juillet dernier délai.
Il faut demander à l'association Bazoch'attitude s'ils animeront des jeux comme d'habitude à 16 heure. Un vin d'honneur sera servi à 18 heures. Une demande de lots sera faite au Conseil Départemental par l'intermédiaire de Mme BRETON.
L'installation est prévue ce jour-là à 10 h 30.

Pression eau potable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande de devis pour la fourniture et l'installation d'un surpresseur au château d'eau de Bazoches en Dunois afin de remédier à la faible pression constatée par certains administrés.

Dictionnaires.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un dictionnaire pour les 3 élèves de Bazoches en Dunois qui entrent en 6ème au mois de septembre prochain.

Questions diverses.

Antenne téléphonie mobile tous opérateurs : le conseil départemental a retenu le site du château d'eau à Bazoches en Dunois, une convention est en préparation.
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : les parcelles proches du site scolaire seront classées en zone accueillant des équipements publics.
Fonds Départemental Inter Communal : M. le maire présente au conseil municipal le montant maximal à payer. Ce montant est suspendu à la décision du conseil communautaire quant à sa répartition : droit commun – majorité des 2/3 ou dérogatoire libre.
Ludo'Beauce : le conseil municipal propose les dates suivantes : 20 et 21 septembre ou 18 et 19 octobre pour l'installation des jeux à la salle polyvalente de Bazoches en Dunois.
Le conseil municipal ne retient pas la proposition d'Énergie 28 pour l'installation des décorations de Noël et propose une utilisation des compétences locales.
Le conseil municipal décide de demander au conseil départemental de limiter la vitesse à 70 km dans la traversée de Chavenay afin de sécuriser l'entrée et la sortie des tracteurs et camions.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- **Délibération N° 2019/021 Service de l'eau 475 : inscription de crédits.**
- **Délibération N° 2019/022 Fonds départemental de péréquation 2019.**
- **Délibération N° 2019/023 Carte carburant Intermarché.**
- **Délibération N° 2019/024 Indemnités élections.**
- **Délibération N°2019/025 Renouvellement ordinateur.**
- **Délibération N°2019/026 Servitude accès terrain RIVIERRE.**
- **Délibération N°2019/027 Cotisation Maison du Tourisme Cœur de Beauce.**
- **Délibération N°2019/028 Budget général (405) inscription de crédits.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	Excuxé
1er Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	Excuxé
2ème Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE	Excuxé		
Conseillère, Christine GAUDIN		**Secrétaire de séance**, Michel BILLAULT	